

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Nathalie Fontanet, Murat Julian Alder, Pierre Conne, Alexis Barbey, Céline Zuber-Roy, Jean Romain, Raymond Wicky, Lionel Halpérin, Patrick Malek-Asghar, Patrick Saudan, Jacques Béné, Bénédicte Montant, Nathalie Hardyn, Alexandre de Senarclens, Gabriel Barrillier*

*Date de dépôt : 13 mars 2017*

## **Proposition de motion pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'enquête menée par le service de recherche en éducation (SRED) dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le DIP de réaliser une enquête auprès des familles genevoises ayant au moins un enfant scolarisé dans les écoles publiques genevoises de l'enseignement obligatoire et secondaire II, afin de déterminer les difficultés qu'elles rencontraient dans l'organisation des vacances scolaires, leur avis sur leur répartition actuelle et leurs souhaits quant à une éventuelle modification ;
- le résultat de cette enquête rendue en janvier 2017<sup>1</sup> et dans laquelle il est dit que :
  - la plupart des familles souhaitent que les vendredis qui suivent des jeudis fériés (Ascension, Jeûne genevois) soient des jours de congé pour les élèves ;
  - s'il était envisagé de modifier la durée des périodes de vacances scolaires, la formule qui aurait le moins d'impact en termes d'organisation sur les familles serait une semaine de moins en été et une semaine de plus à Pâques ;

---

<sup>1</sup> <http://www.ge.ch/recherche-education/welcome.asp>

- que le canton de Genève se situe dans la moyenne nationale avec 13,5 semaines de vacances annuelles accordées aux élèves et qu'il n'y a pas lieu de modifier cette durée ;
- que tout octroi de jours de vacances supplémentaires devra donc être compensé ;
- que l'absentéisme en classe est extrêmement élevé les vendredis qui suivent les jeudis fériés (Ascension, Jeûne genevois) de même que le lundi, le mardi et le mercredi matin précédant les vacances de Pâques ;
- que, selon le calendrier des vacances scolaires et la date à laquelle tombent les fêtes de Pâques, la période scolaire entre la fin des vacances de Pâques et le début de celle d'été peut aller jusqu'à 13 semaines ;
- que cette longue période sans pause est susceptible d'entraîner une fatigue excessive des élèves ;
- que l'octroi d'un jour de congé supplémentaire le vendredi suivant le jeudi de l'Ascension permettrait aux élèves de faire une pause entre les vacances de Pâques et la pause estivale ;
- que la majorité des cantons suisses ont deux semaines de vacances à Pâques (sauf BS, TI et VS) ;
- que la majorité des cantons ont des vacances d'été d'une durée de 4 et 6 semaines et que le canton de Genève fait partie, aux côtés des cantons du Tessin et de Fribourg, des 3 cantons qui accordent le plus de semaines de vacances en été (10 semaines pour le Tessin, 8 semaines pour Fribourg et Genève) ;
- qu'il est souvent difficile pour les parents d'occuper leurs enfants pendant toute cette période, eux-mêmes ne bénéficiant pas d'autant de vacances ;
- qu'une semaine de vacances de moins en été pourrait soulager les familles en termes d'organisation ainsi que financièrement ;

invite le Conseil d'Etat

à modifier la grille des jours de congé et les vacances scolaires des élèves du canton de Genève afin de tenir compte des résultats de l'enquête communiqués par le SRED au mois de janvier 2017 en :

- augmentant de deux jours et demi la durée des vacances de Pâques afin que les élèves bénéficient de deux semaines de vacances complètes à Pâques ;
- accordant congé aux élèves les vendredis qui suivent les jeudis de l'Ascension et du Jeûne genevois ;

- réduisant d'une semaine la durée des vacances d'été pour compenser l'allongement de la durée des vacances de Pâques ainsi que les deux jours de congé résultant de l'octroi d'un jour de congé les vendredis suivant le jeudi de l'Ascension et le jeudi du Jeûne genevois.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le service de recherche en éducation (SRED) a mené, dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le DIP, une enquête auprès des familles genevoises ayant au moins un enfant scolarisé dans les écoles publiques genevoises de l'enseignement obligatoire et secondaire II, afin de déterminer les difficultés qu'elles rencontraient dans l'organisation des vacances scolaires.

Les résultats de cette enquête démontrent que la plupart des familles souhaitent que les vendredis qui suivent des jeudis fériés (Ascension, Jeûne genevois) soient des jours de congé pour les élèves.

Aujourd'hui, le taux d'absence des élèves les vendredis en question est élevé. Il en va de même des jours précédents les vacances de Pâques, soit le lundi, le mardi, et le mercredi matin précédant le Vendredi saint.

Par ailleurs, force est de constater que le calendrier des vacances scolaires genevoises n'est pas toujours équilibré notamment au regard de la date des fêtes de Pâques. Ainsi, la période d'école entre la fin des vacances de Pâques et le début de celle d'été peut aller jusqu'à 13 semaines. Cette très longue période entraîne une fatigue importante des élèves et est de nature à péjorer l'apprentissage des connaissances.

L'octroi d'un jour de congé supplémentaire le vendredi suivant le jeudi de l'Ascension permettrait aux élèves de bénéficier d'une pause de quatre jours et demi pendant la longue période qui sépare les vacances de Pâques des vacances d'été.

Il ressort par ailleurs de cette enquête que la modification de la durée des périodes de vacances scolaires qui aurait le moins d'impact en termes d'organisation sur les familles serait une semaine de moins en été et une semaine de plus à Pâques. Il convient de souligner que la période des vacances

d'été est souvent compliquée à gérer pour les parents qui doivent faire garder leurs enfants, respectivement leur trouver des activités. A cet égard, il sied de rappeler que la majorité des cantons ont des vacances d'été d'une durée allant de 4 à 6 semaines et que le canton de Genève en accorde pour sa part 8.

En outre il n'y a pas lieu de revenir sur les 13,5 semaines de vacances scolaires accordées par notre canton par année, cette durée se situant dans la moyenne de celle des autres cantons et donnant pour le surplus satisfaction.

La présente motion vise à garantir aux élèves un rythme de travail plus équilibré. De plus, la mise en place de conditions-cadres afin de permettre un apprentissage des élèves plus efficace est essentielle, et un meilleur équilibre dans la répartition des périodes de vacances fait incontestablement partie de ces conditions.

Cette motion participera également à limiter le taux d'absentéisme des élèves permettant ainsi d'éviter que les jours concernés soient dévolus par les enseignants à des activités « moins importantes » pour ne pas avoir à les rattraper avec les élèves absents.

Au vu de ces explications, les motionnaires prient Mesdames et Messieurs les députés de réserver un bon accueil à cet objet parlementaire.